



Maison du Banneret Wisard

CH-2745 Grandval
www.banneret-wisard.ch

Contrat de location

Le Banneret Wisard met à disposition sa salle de fête, Celle-ci est chauffée et comprend 30-40 places assises au maximum. La salle peut s'ouvrir sur la grange attenante (non chauffée) et offrir ainsi 50 places assises supplémentaires. En cas de beau temps, des tables peuvent également être installées à l'extérieur. Une visite virtuelle est disponible à l'adresse: <https://www.banneret-wisard.ch/location-reservation-afterwork-grandval>

Nom et prénom:

Adresse:

No de téléphone:

E-mail:

Nombre de personne:

Dates de location:

Formule souhaitée: ___ Demi-journée (120.–) / ___ Journée entière (180.–)

Paiement d'avance: compte Raiffeisen CH80 8080 8009 5404 2677 7, référence: Réservation Banneret et la date de réservation.

Remarque:

Lieu, date et signature:

Par sa signature, le locataire atteste avoir pris connaissance du règlement annexé et en valide son contenu.

Celui-ci est à retourner, daté et signé, à: location@banneret-wisard.ch ou Stéphane Geiser, Chez l'Ecrivain 7, 2745 Grandval.

Fondation du Banneret Wisard

Présidence: Stéphane Geiser | Vers Chez l'Ecrivain 7 | 2745 Grandval | presidence@banneret-wisard.ch

www.banneret-wisard.ch

INFORMATIONS

- **ATTENTION, le Banneret Wisard est un lieu protégé par le patrimoine au niveau national. Il est donc impératif d'en respecter les lieux et son règlement**
- Lorsque ce contrat sera signé et renvoyé (à presidence@banneret-wisard.ch) et que le paiement sera effectué, une personne bénévole au Banneret Wisard prendra contact avec vous pour la remise des clés dans les meilleurs délais
- **Une visite virtuelle des lieux est disponible ici:**
<https://www.banneret-wisard.ch/location-reservation-afterwork-grandval>
- **Le paiement se fait d'avance sur le compte:**
Raiffeisen CH80 8080 8009 5404 2677 7, référence: Réservation Banneret et la date de réservation
- **Le règlement et le plan du parking sont à télécharger ici:**
<https://www.banneret-wisard.ch/wp-content/uploads/2021/09/BW-Reglement-Location-2020.pdf>
- Le service-traiteur est à la charge du locataire (quelques bonnes adresses vous sont proposées sur notre site internet à la rubrique Location)
- Les nettoyages sont à la charge du locataire (une femme de ménage met à disposition ses prestations, payantes et sur demandes: Christelle Marzola, 079 124 03 35)
- La salle doit être rendue propre et rangée pour le lendemain 9 heures
- La cuisine est équipée de vaisselle, d'un frigo, d'un lave-vaisselle professionnel et de plaques électriques. **ATTENTION, il n'y a pas de four!**
- Le chauffage est électrique (soufflerie) – Rappel: seule la petite salle peut-être chauffée (30-40 places)
- Le Musée n'est pas accessible pour le locataire, mais une visite guidée peut-être organisée (sur demande)
- Lorsque le fumoir est en activité, la salle peut être dérangée par une légère fumée
- En cas d'annulation (par écrit uniquement, courrier ou mail), le locataire sera remboursé dans les meilleurs délais
- **INFO COVID:** la Fondation du Banneret Wisard a le devoir de faire respecter les règles en vigueur du canton de Berne:
<https://www.gsi.be.ch/fr/start/themen/coronavirus/massnahmen/anlaesse-im-familien-oder-freundeskreis.html>. A tout moment et en fonction de l'évolution de l'actualité, une réservation pourrait être adaptée ou annulée, au gré de notre volonté
- Pour vos questions, merci de prendre contact par e-mail à administration@banneret-wisard.ch ou de consulter notre site internet, rubrique Location: <https://www.banneret-wisard.ch/location-reservation-afterwork-grandval>